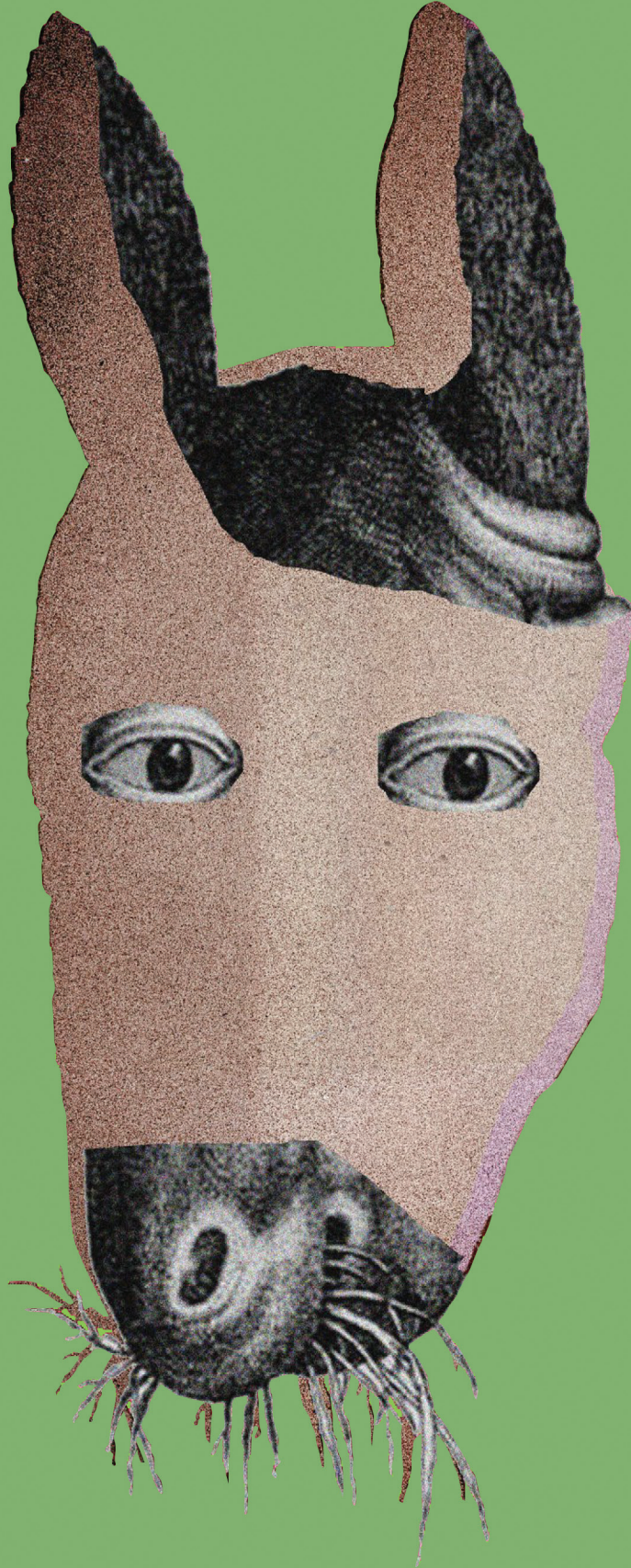


PREMIO RONZINANTE



CREA
presenta



CREA
presenta



PREMIO RONZINANTE

ILLUSTRATORI OSTINATI



L'AVIS DE CONCOURS

II ÉDITION - ANNÉE 2015

- ART. 1** Le concours désire promouvoir et diffuser la richesse de la culture de la diversité en utilisant l'illustration pour l'enfance. Le but est celui d'encourager l'expression des artistes et des auteurs autour du sujet du handicap.
- ART. 2** Le concours propose l'illustration d'un conte de fées ou d'un récit, caractérisés par le sujet de la diversité. Pour l'année 2015 le conte choisi est Les Voyages de Gulliver, de Jonathan Swift. Parmi nos finalités nous avons en effet la création d'une archive d'histoires racontant l'aventure identitaire et son parcours, en contact avec le handicap, et relatant, en même temps, le travail accompli avec les illustrateurs.
- ART. 3** Les participants devront envoyer deux tableaux originaux et inédits illustrant deux moments narratifs du récit choisi. Un tableau aura pour sujet une phrase décrite dans cet avis de concours (voir indications spécifiques), l'autre, tout en s'occupant encore du même récit, portera sur une séquence narrative décidée par l'illustrateur. Toute technique sera acceptée ; le format minimum désiré (marges non considérées) est: 24x48 cm, ou plus grand, avec les mêmes proportions. L'auteur pourra choisir le développement vertical ou horizontal pour ses illustrations, mais les deux tableaux qu'il rendra auront le même positionnement spatial. Puisque le format numérique est également demandé, l'illustration devra respecter les mêmes indications fournies pour les illustrations papier et avoir une résolution de 300 dpi au minimum, l'oeuvre sera en outre sauvegardée en format JPG, de qualité optimale. Le manque de respect pour ces règles engendrera l'exclusion du concours.
- ART. 4** Tous les citoyens de l'Union Européenne ayant accompli 18 ans avant le 31/12/2015 et jusqu'à 35 ans (à la date d'échéance de cet avis) peuvent participer. La participation peut être individuelle ou de groupe, dans ce dernier cas il faudra indiquer le nom d'un responsable du groupe auquel remettre le prix du concours. Tout participant au concours, tant en individuel qu'en groupe, peut s'inscrire une seule fois.
- ART. 5** Les tableaux devront être signés et accompagnés de:
- fiche contenant les informations générales et l'adresse de l'auteur (nom, prénom, adresse, téléphone, curriculum vitae, indication de la technique utilisée). Pour cela il est possible d'utiliser la fiche en pièce jointe ;
 - chèque de 20 euros en faveur de l'Associazione C.R.E.A. en tant que contribution pour les frais d'envoi de restitution de l'oeuvre et de secrétariat.
- Ce montant peut être versé également à travers:
- carte prépayé PAYup di Banca Popolare dell'Emilia Romagna n° 4998073040110366, en envoyant le reçu du rechargement;
 - virement bancaire en faveur de l'Associazione C.R.E.A., via del Tricolore 14, 41049, Sassuolo, code IBAN IT24T05387670100000001609273, Banca Popolare dell'Emilia Romagna, en joignant le reçu du paiement;
 - site de l'association, à l'adresse <http://associazionecrea.it/donazioni/> où l'on indiquera "Avis de concours Rossinante 2015" comme motif.
- Ceux qui ne régleront pas cette somme, pourront participer au concours mais en renonçant au droit de restitution des tableaux.



L'AVIS DE CONCOURS

II ÉDITION - ANNÉE 2015

- ART. 6** Les prix, attribués selon le jugement du jury, seront:
- 2.000 euros (avant impôts) au gagnant du concours,
 - 750 euros pour le meilleur illustrateur de la région Emilie-Romagne, ce dernier prix existant grâce à la contribution de la Banque Populaire de l'Emilie-Romagne.
- Le jury des enfants indiquera à son tour son gagnant qui recevra, lui aussi, un prix de 750 euros. Les prix ici décrits sont cumulables entre eux.
- Le jury pourra indiquer des mentions d'honneur ou signaler la qualité de certains tableaux, tout comme ne pas assigner certains prix, selon la qualité des illustrations envoyées. Si un cas ex aequo se présente, le prix est conféré à l'illustrateur le plus jeune.
- D'autres prix pourront être décernés par le jury après avoir examiné les tableaux et selon les disponibilités financières.
- ART. 7** L'auteur gagnant s'engage à compléter, de manière libre, l'illustration du récit choisi, en préparant une maquette en format d'album illustré qui devra contenir 12 illustrations au total (les deux gagnants du concours compris) et en couleur.
- Suite aux accords entre le gagnant et notre responsable artistique, on décidera éventuellement de présenter plus de 12 tableaux et, dans ce cas, on reconnaîtra à l'auteur un bonus de 100 euros pour toute illustration demandée en plus. Les éléments composant une illustration choisie en tant que principale (personnages, éléments scéniques, arrière-plan etc.) devront être sauvegardés et rendus en niveaux séparés.
- L'éventuelle publication du livre, dans tout format, comportera pour l'auteur le droit d'auteur une redevance de 20% sur les ventes. Le travail de mise en page sera décidé avec l'illustrateur qui devra l'autoriser officiellement. Dans le cas d'une publication, les parties devront également signer un contrat d'édition et on considérera d'abord le contrat proposé par le groupe italien Associazione Autori di Immagini.
- ART. 8** L'album présentant tous les tableaux participant au concours sera publié par l'Associazione C.R.E.A. ; les illustrateurs gagnants ou ayant eu une mention spéciale auront droit à deux copies gratuites de l'ouvrage.
- ART. 9** Le jury sélectionnera les illustrations les meilleures afin d'organiser une exposition, inaugurée lors de la remise des prix. L'exposition 2015 se tiendra à Modène (Emilie-Romagne) du 7 au 18 décembre 2015 et concernera 18 artistes. Les tableaux seront rendus après ces dates et, au maximum, dans les 12 mois successifs.
- ART. 10** Les tableaux récompensés pourront être déposés auprès de l'Associazione C.R.E.A. qui s'engage à les exposer dans les éditions successives du concours. Les droits des oeuvres sont cédés, non exclusivement, à l'Associazione C.R.E.A. Les organisateurs se réservent le droit de demander l'utilisation des ouvrages dans les limites prévues par la loi. Si l'auteur d'un tableau utilise l'ouvrage dans d'autres publications, l'auteur s'engage à citer Associazione C.R.E.A. Prix Rossinante 2015 et le prix ou la mention éventuellement remportés.
- ART. 11** Les participants autorisent l'Associazione C.R.E.A. à utiliser les tableaux pour brochures, affiches, catalogues et autre matériel utile à promouvoir le concours et les activités liées, sans pour cela demander une rétribution. La cession des droits à but commercial est exclue, l'auteur restant le seul propriétaire des tableaux.



L'AVIS DE CONCOURS

II ÉDITION - ANNÉE 2015

ART. 12 Les tableaux devront être livrés ou envoyés franco de port, avant le 30 Septembre 2015, le timbre de la poste faisant foi, à l'adresse suivante: ISTITUTO D'ARTE "A. VENTURI" - Via E. Rainusso, 66 - 41124 MODENA (ITALIA). Le colis devra présenter la mention : C.R.E.A. - PARTECIPAZIONE PREMIO RONZINANTE 2015. Pour les envois postaux, nous précisons que seuls les ouvrages qui seront livrés avant le 5 octobre 2015 pourront être évalués par le jury. Tous les tableaux devront être bien emballés pour éviter des endommagements pendant le transport. Le seul format numérique ne peut pas participer, toutefois il est demandé : il faudra alors joindre dans le colis une clé USB ou autre support.

ART. 13 L'organisation communiquera aux participants la date et le lieu de la remise des prix. Il s'agira, très probablement, du 8 décembre 2015 dans le Théâtre TEMPLE de Sassuolo (Modena), siège de l'Association. Les gagnants seront hébergés aux frais de l'association pour la journée de la remise des prix. L'association contribuera pour un maximum de 130 euros aux dépenses de voyage, sur présentation des documents de transport originaux.

ART. 14 Les organisateurs sont exemptés de toute responsabilité pour endommagement, vol ou incendie des tableaux pendant le transport, l'exposition, la publication éventuelle et la restitution.

ART. 15 Le jury sera composé de :

- le président du jury, Livio SOSSI, professeur d'Histoire et Littérature de jeunesse à la Faculté des Sciences de la Formation Primaire à l'Université d'Udine ;
- Antonella BATTILANI, illustratrice et professeur de l'Institut des Arts "A. Venturi" de Modène ;
- Paolo DOMENICONI, illustrateur pour la jeunesse et collaborateur de plusieurs maisons d'édition et agences publicitaires ;
- Sonia Maria Luce POSSENTINI, illustratrice et professeur à l'Ecole Internationale de la Bande Dessinée de Reggio d'Emilie et pour le Master en Littérature Iconique de l'Université de Padoue ;
- Emilio VARRÀ, spécialiste de la discipline Littérature pour l'enfance et fondateur de l'association Hamelin de Bologne ;
- Antonella VINCENZI, responsable éditorial chez les Editions Franco Cosimo Panini de Modène.

Tous les enfants entre 5 et 11 ans visitant l'exposition feront partie du jury des enfants et voteront pendant leur visite.

ART. 16 La participation à ce concours entraîne la connaissance et l'acceptation des points contenus dans le présent avis de concours.

OBJECTIFS DU PROJET Notre but est l'éducation des enfants et des jeunes, la sensibilisation vers les différences. La rencontre avec l'Autre étant un élément fondamental de tout parcours éducatif, nous soulignons aussi que l'identité de tous se construit à l'intérieur d'un processus de réciprocité et de comparaison continus.

INDICATIONS SPECIFIQUES ET FORMAT La participation comporte l'envoi de deux tableaux selon le format indiqué à l'article 3 de cet avis. Les tableaux devront illustrer Les voyages de Gulliver. Le protagoniste pourra être atteint du syndrome de Sotos et une illustration devra insister sur le sujet du point de vue, résumé dans la phrase, tiré du récit, "rien n'est grand ni petit que par comparaison". Le deuxième tableau représentera un épisode au choix des aventures de Gulliver.



FICHE DE PARTICIPATION

NOM _____ PRENOM _____

LIEU ET DATE DE NAISSANCE _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PAYS _____

TELEPHONE _____ MAIL _____

TECHNIQUE UTILISEE _____

CURRICULUM VITAE EN PIECE JOINTE

Je soussigné autorise l'Associazione C.R.E.A. à insérer mes données dans le catalogue des ouvrages de ce concours, en cas de publication ².

Je vous fournis en pièce jointe le reçu du règlement pour la restitution des tableaux.

Je ne vous fournis pas le reçu du règlement pour la restitution des tableaux.

Puisque je désire être informé(e) sur les activités comparables à ce concours pour l'illustration, j'autorise l'Associazione C.R.E.A. à communiquer mes données aux Institutions et/ou aux Associations collaborant avec elle ³.

Précision : Nous vous informons que vos données seront gardées dans nos archives et seront utilisées par notre association pour cette activité ou d'autres activités analogues.

² Rayer cette partie si l'on refuse l'autorisation.

³ Rayer cette partie si l'on refuse l'autorisation.

Nous soulignons en outre que vous avez le droit de connaître, mettre à jour, effacer ou rectifier Vos données ou de vous opposer à leur utilisation : à tout moment vous pourrez accomplir ces opérations à travers une communication écrite au président de l'Associazione C.R.E.A.



PARTENAIRES DE L'INITIATIVE

Sous le patronage de :



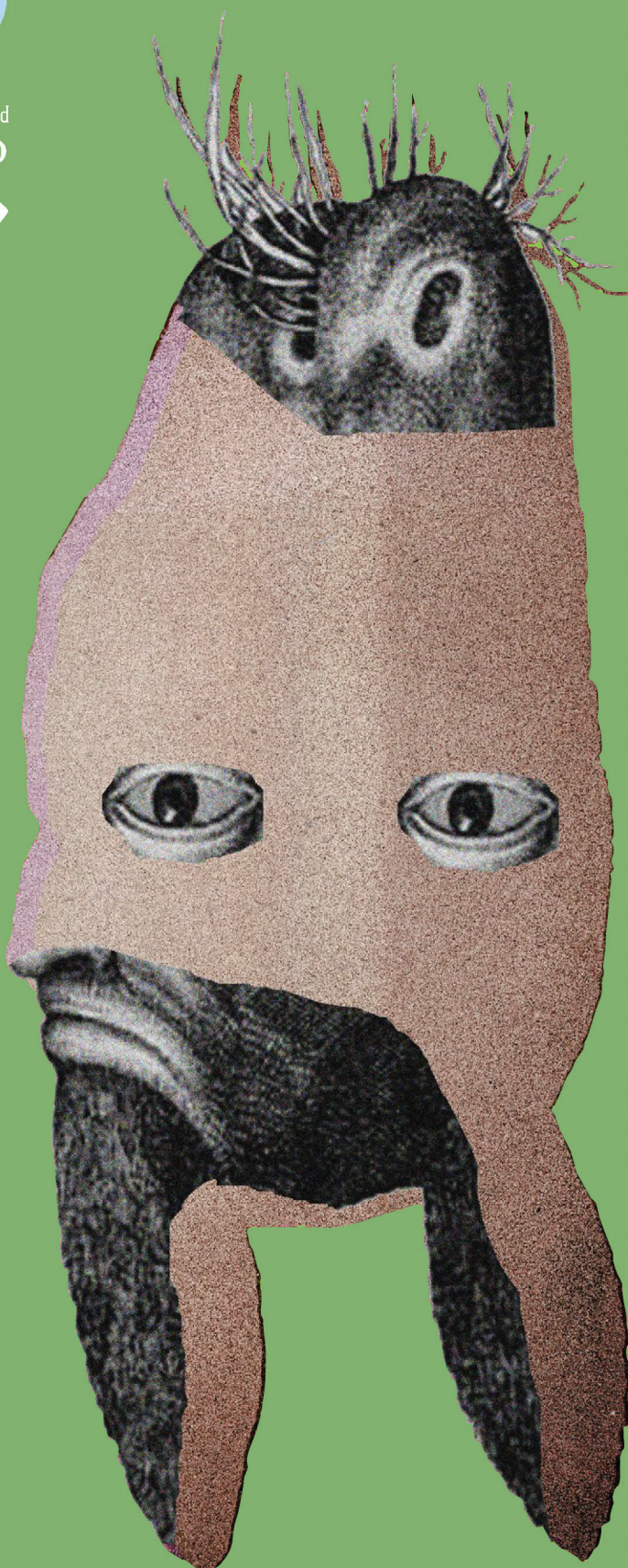
Unione dei Comuni
del Distretto Ceramico



PREMIO RONZINANTE



CREA
presenta



CREA
presenta



PREMIO RONZINANTE

ILLUSTRATORI OSTINATI